



Séance du 18 juin 2024

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : Unanimité

Convocation du : 11 juin 2024
Date d'affichage : 11 juin 2024

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 24 juin 2024 et publication du
24 juin 2024.

Délibération N° 03-24-22

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, M. VAN MEENEN Laurent, Mme RUBY Valérie, Mme MALECHA Sandrine, M. FLUET Guillaume, M. MERESSE Alain, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, Mme CLAEYMAN Isabelle, M. QUILLIOT Philippe, M. JANIACZYK Jean-Marc.

Absents excusés et représentés : Mmes WOLOSZ Angélique, DELEDICQUE Sylvie, DERBAY Savéria, MM. BIENKOWSKI Renaud, LAGACHE Frédéric, ARCHIE Patrick.

Absente excusée non représentée : Mme RIOU Sandrine.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET

**ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT DU NORD (C.A.U.E)**

Le conseil municipal,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Louis CARLIER, Maire-adjoint délégué au développement durable, à la maîtrise de l'énergie et au digital :

Le CAUE du NORD est une association inscrite dans la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Elle a été créée en 1979 à l'initiative du Conseil Départemental du Nord. Le CAUE assure les missions d'intérêt public au profit de la qualité architecturale, urbaine paysagère et environnementale, sur l'ensemble du territoire départemental.

Monsieur CARLIER propose d'adhérer à cette association qui pourra aider la commune dans son diagnostic de territoire et dans le cadre de son futur projet d'aménagement communal.



Le montant de l'adhésion pour 2024 est de 500 €.

A l'unanimité,

- Décide d'adhérer au CAUE pour un montant de 500 € pour l'année 2024
- Donne autorisation à Madame la Maire pour signer tout document en rapport avec la présente adhésion.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Secrétaire de séance,

Magali CIESIELSKI.



Le Maire,

Nadège BOURGHELLE-KOS.

